

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 50
Membres absents : 28
Procurations : 14

Séance du 14 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du mois de juin, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/06/2023
Date de transmission : 20/06/2023
Date de mise en ligne : 21/06/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

19^{ème} QUESTION

Participation de Saint-Louis Agglomération à l'obtention du label « Accueil Vélo - Edition 2023 »

(DELIBERATION 2023-101)

Dans le cadre de sa stratégie territoriale touristique, Saint-Louis Agglomération a adopté, le 14 décembre 2022, son plan de développement jusqu'en 2026 composé de 5 axes stratégiques, détaillés en pistes d'actions.

Dans un premier temps, la collectivité souhaite développer l'axe n°1, « Structurer la filière cyclo touristique ». A cet effet, Saint-Louis Agglomération envisage d'accompagner les professionnels du tourisme souhaitant s'engager dans une démarche de labélisation « Accueil Vélo ».

Devenir Accueil Vélo c'est marquer son établissement pour être reconnu par les clientèles cyclistes, mais également appartenir à un réseau et une filière en pleine croissance, s'inscrivant dans une approche de tourisme durable et mobilité douce.

En développant le nombre d'établissements labélisés, Saint-Louis Agglomération souhaite créer un maillage sur son territoire garantissant au touriste de bénéficier des services et des équipements dont il a besoin.

Il est ainsi proposé que la Saint-Louis Agglomération participe au financement du coût de la labélisation dans les conditions suivantes :

- Aide de 80 % par structure (coût de 200 €/établissement et valable 3 ans).

Cette participation implique ainsi le versement d'une contribution estimée à 160€ par site dans la limite d'un budget fixé à 5 000 €.

Pour solliciter cette participation, les hébergeurs, restaurateurs ou sites touristiques devront renseigner un dossier de candidature précisant les conditions d'obtention de l'aide et respecter les conditions d'attribution de celle-ci.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'attribuer et de verser une aide de 160 € par Saint-Louis Agglomération pour la labélisation « Accueil Vélo » aux hébergeurs, aux restaurateurs et aux sites touristiques de son territoire qui en feront la demande ;
- d'approuver le dossier de candidature, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au Budget principal de l'exercice courant.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 16 juin 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

